

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

Du 02 octobre 2025

Procès-verbal en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.
Convocation du 25 septembre 2025

En exercice : 10

Présents : 6

Absents : 2

Absents excusés : 2

Nombre de votants : 8 (6 + 2 pouvoirs)

Etaient présents et présentes : Monsieur MONTEIL Jean-Claude, Messieurs THIBAUT Eric, BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, Mesdames OLLIVIER-OZBIR MURIEL, RIBEYRENS Annie.

Etaient absents : Maury Vincent (pouvoir à M. Monteil), Peyret-Lacombe Aude, Thierry-Wilkinson Guillaume, (pouvoir à Ollivier-Ozbir Muriel) Vogley David.

Secrétaire de séance : Mme Ribeyrens Annie

Début de la séance : 20 h 05

1/Approbation du compte rendu de la réunion du 24 juillet 2025

Après lecture faite par M. le Maire, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, le compte rendu a été approuvé.

2/Contrat mission temporaire de l'agent technique

Le contrat de l'agent en CDD est reconduit pour une durée de 1 an à compter du 07 octobre 2025 à raison de 2 jours par semaine soit : 16 heures.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ce contrat.

3/Proposition devis de mission architecte pour la création du parking

Le Maire présente la proposition de maîtrise d'œuvre pour la mise en place du parking en bas du bourg du cabinet **Brachard de Tourdonnet** pour un coût de **4 000 € TTC**. A ce jour, le projet est subventionné par 30% de DETR + 25% du département. Une aide supplémentaire pourrait être demandée à l'Agence de l'eau.

Contre : 1 (M. Favre)

Abstentions : 0

Pour : 7

A la majorité, le Conseil Municipal, a accepté ce devis.

4/Création toilettes publiques PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Un devis de l'Entreprise, **BTPmat** pour l'installation de toilettes publiques qui seront situées derrière le multiple rural nous a été présenté pour une valeur de **9 150,00 € HT et 10980,00 € TTC**.

Le devis sera accepté dès que nous aurons établi la déclaration préalable et après l'acceptation des autorisations de l'urbanisme et des ABF.

Contre : 1 (M. Favre)

Abstentions : 0

Pour : 7

5/Contrat avec la SAFER pour les terrains agricoles

Lecture nous est faite d'un courrier recommandé avec accusé de réception du 25 juillet 2025 par la SAFER dont l'objet est « Fin de convention de mise à disposition » pour des biens situés sur la commune de Liorac d'une surface totale de 6 ha 21 a 91 ca pour 2 terrains.

Cette convention de mise à disposition arrive à **échéance le 31 décembre 2025** et elle n'est pas renouvelable. Cependant, dans le cas où nous ne retrouverions pas de repreneurs, la SAFER reste à notre disposition pour étudier avec nous les moyens les plus appropriés pour la mise en valeur de ces terres.

Un couple possédant 3 chevaux va s'installer dans le bourg prochainement. Pour placer ses chevaux, Il est intéressé par le terrain situé juste derrière la maison qu'il va occuper.

Le Conseil a décidé de publier une annonce sur PanneauPocket afin d'informer la population que deux terrains dans le bourg sont disponibles à la location et que les personnes intéressées devront s'adresser à la Mairie pour connaître les conditions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a opté pour cette proposition par voie d'affichage

6/Droit de préemption sur une partie de terrain parcelle G629 au bourg

Afin de sécuriser la sortie menant sur la départementale depuis la salle des fêtes et par la même occasion agrandir le parking existant, (celui situé devant la Mairie est très souvent saturé), le Maire propose de préempter une partie de la parcelle G629. Une bande de terrain côté parking salle des fêtes suffirait, reste à déterminer la largeur. Après discussion, Monsieur le Maire doit discuter avec la propriétaire, avant toute démarche de préemption.

7/Devis transport sortie scolaire à la piscine de Bergerac

Les enfants de l'école de Liorac feront 5 sorties à la piscine de Bergerac du 05 janvier au 27 mars 2026 pour un coût de **120 €** par séance. Sachant que nous versons déjà une subvention de **900 €** à l'OCCE24 (Coopérative scolaire de l'école), il n'y a pas lieu de faire régler cette dépense par la commune. Il est donc nécessaire d'interroger l'enseignante à ce sujet.

8/Validation de la convention du RPI – Année scolaire 2025/2026

N'ayant pas encore reçu la nouvelle convention corrigée, nous reportons ce sujet à la prochaine réunion.

9/Remboursement CAF – année 2024

Nous avons perçu indûment pour l'accueil périscolaire en provenance de la **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) les sommes ci-après :

- 2 651,12 € pour Liorac,
- 2 752,50 € pour St Georges de Montclard
- **5 403,62 € au total.**

Ce montant doit être remboursé à la **CAF** par retenues sur les versements à venir, c'est-à-dire par compensation.

Questions diverses

➤ Frais de trajets de notre Agent d'Animation.

Sommes que nous devons rembourser à notre Agent pour ses frais de transports afin de se rendre aux formations suivantes :

- BAFA 1^{ère} partie : 436,24 €
- Harcèlement : 59,85 €
- 496,09€ au total

➤ **Commission de sécurité de la salle des fêtes**

Suite aux prescriptions émises lors du contrôle de sécurité par le SDIS 24, la plupart des demandes a été réalisée.

- **stockage tables et chaises.**

Il a été demandé que tables et chaises soient rangées dans un local adapté, pour cela, 2 devis vont être demandés :

- . 1 pour construire un local à l'extérieur contre la salle des fêtes,
- . 1 pour utiliser les deux parties situées de chaque côté de la scène où sont rangées actuellement les tables et les chaises.

Pour ce qui est de la vérification de l'installation de gaz, un technicien doit venir la semaine prochaine.

- **Défense incendie.**

Il a été demandé de faire intervenir le SDIS 24, afin d'avoir un avis sur la distance qui sépare le château d'eau à la salle des fêtes et voir les solutions à adapter.

➤ **Compte rendu de la PMI**

Suite au contrôle qui a eu lieu le 29/08/2025 relatif à l'aménagement des locaux de la garderie, du réfectoire ainsi que de la cuisine, il nous a été demandé :

- . de remplacer la clôture en bois qui ferme la cour par une clôture non escamotable d'une hauteur mini. de 1 m50,
- . de remplacer les rideaux de la cantine non ignifugés par des ignifugés,
- . de mettre une housse de protection sur l'extincteur présent dans la garderie,
- . d'installer des tables et chaises à la taille des enfants de moins de 6 ans dans la garderie et dans le réfectoire.

Nous avons suivi les aménagements suivants :

- rideaux commandés délai d'attente : 6 semaines,
- tables et chaises à la taille des enfants installées.

Il reste à trouver la housse de protection de l'extincteur et la pose de la clôture pour laquelle nous avons reçu 2 devis :

- . l'un de la Sté Point P pour un montant de : **380,75 € TTC**,
- . l'autre de la Sté Q.O.F.I.P.R.O pour un montant de : **296,90 € TTC**.

Nous avons donc choisi Q.O.F.I.P.R.O. pour le matériel qui sera installé par les agents techniques de la commune.

➤ **Installation pizzaiolo**

A compter du mardi 07 octobre 2025, un camion pizzas viendra s'installer sur la place de la Mairie le mardi soir tous les 15 jours.

➤ **Chemin de La Grange Brûlée**

Suite au mauvais état du chemin menant à la Grange Brûlée, nous avons reçu 1 devis en « Prestations de Services de la CCBDP » dont voici le détail :

- . main d'œuvre et matériel : **959,00 €**
- . grave émulsion double enrobage : **1500,00 € HT ou 1 800 € TTC. Total : 2 759,00 € TTC.**

Avant de réaliser ces travaux, nous devons enquêter pour comptabiliser si d'autres chemins sont dans le même cas.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 22 h 10